

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

ORDRE DU JOUR

L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT « CŒUR DE SÈVRES »

1. Communication relative à l'ensemble des actes visant à conduire ou autoriser l'opération d'aménagement « Cœur de Sèvres » et à en assurer l'harmonisation

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

2. AMÉNAGEMENT – « Cœur de Sèvres » : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Sèvres à l'EPT Grand Paris Seine Ouest relative à la réalisation de l'opération d'aménagement

Rapporteur : M. HUBERT

3. AMÉNAGEMENT – « Cœur de Sèvres » : Convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville de Sèvres, GPSO et l'aménageur actant la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre de la concession d'aménagement

Rapporteur : M. HUBERT